

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 02212

Numéro SIREN : 904 439 650

Nom ou dénomination : A & G HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 10455

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de la transformation
De SC en SAS
de la société

SC « A & G HOLDING »

Madame, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, vous avez sollicité la nomination d'un Commissaire à la Transformation aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'Actif Social et les avantages particuliers dans le cadre de la transformation de votre Société Civile en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons accompli cette mission qui nous a été confiée, en date du 20 avril 2023, par :

- Monsieur Jean-Luc ALEXANDRE, demeurant 15, rue de Feucherolles, 78240 Aigremont, associé propriétaire de quarante-deux millions cinq cent soixante mille huit cents parts numérotées de 1 à 800 puis de 1 001 à 42 561 000, ci : 42 560 800 parts ;
- Monsieur Ivan GAVRILOFF, demeurant 2, avenue d'Iéna, 75016 Paris, associé propriétaire de deux millions six cent soixante mille cinquante parts numérotées de 801 à 850 puis de 42 561 001 à 45 221 000, ci : 2 660 050 parts ;
- Mademoiselle Julie GAVRILOFF, demeurant 15, rue Saint-Vincent, 75018 Paris, associée propriétaire de deux millions six cent soixante mille cinquante parts numérotées de 851 à 900 puis de 45 221 001 à 47 881 000, ci : 2 660 050 parts ;
- Monsieur Alexis GAVRILOFF, demeurant 57, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, associé propriétaire de deux millions six cent soixante mille cinquante parts numérotées de 901 à 950 puis de 47 881 001 à 50 541 000, ci : 2 660 050 parts ;
- Monsieur Guillaume GAVRILOFF, demeurant 2, rue Chamfort, 75016 Paris, associé propriétaire de deux millions six cent soixante mille cinquante parts numérotées de 951 à 1000 puis de 50 541 001 à 53 201 000, ci : 2 660 050 parts.

seuls associés de la Société, détenant ensemble les 53 201 000 parts sociales composant le capital social de la Société.

Les associés, détenant l'intégralité des parts sociales de la SC « A & G HOLDING » ont décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée.

Nous vous présentons donc ci-après notre rapport.

1 - RESPECT DES REGLES JURIDIQUES

La société « A & G HOLDING » existe sous la forme d'une Société Civile au capital de 53.201.000 € (cinquante-trois millions deux cent un-euros) divisé en 53.201.000 de parts sociales 1 € (un euro) chacune. Son siège social est situé : 15, rue de Feucherolles, 78240 Aigremont. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 904 439 650.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté que le capital social est égal au capital social minimum exigible pour les SAS. Les conditions juridiques pour la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée sont donc satisfaites et votre Assemblée Générale peut valablement délibérer sur la validité de cette transformation.

2 - VERIFICATION DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Selon les articles L 224-3 du Code de Commerce et 56.1 du décret du 23 Mars 1967 concernant la transformation d'une Société Civile en Société par Actions Simplifiée, nous avons vérifié préalablement la valeur des biens composant l'Actif Social.

L'examen des comptes de votre société au 31 décembre 2022 fait ressortir un total de 53.202.698 € (cinquante-trois millions deux cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros) et une perte de - 8.712 € (huit mille sept cent douze euros) pour un capital de 53.201.000 € (cinquante-trois millions deux cent un-euros) et des capitaux propres à hauteur de 53.192.288 € (cinquante-trois millions cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-huit euros).

L'examen des principaux postes du bilan n'appelle pas de remarque particulière. Les valeurs figurant à l'actif, tant en ce qui concerne les immobilisations que les créances, peuvent être considérées comme représentatives de la valeur vénale de ces postes. Les informations comptables qui m'ont été communiquées n'appellent pas de remarques particulières au vu des informations qui m'ont été transmises.

Votre gérance nous a confirmé qu'aucune opération particulière n'était intervenue depuis le 1^{er} janvier 2023 et qu'aucun événement postérieur au 31 décembre 2022 n'était venu modifier de façon significative la valeur de ces biens, y compris d'événements susceptibles de résulter de la crise sanitaire liée à la Covid-19 depuis le début du mois de mars 2020 et toujours en-cours à ce jour.

3 - AVANTAGES PARTICULIERS POUVANT EXISTER AU PROFIT D'ASSOCIES OU DE TIERS

Il n'existe pas à ce jour d'avantage particulier octroyé au profit d'associés ou de tiers. Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, sous réserve des décisions qui seront prises par votre Assemblée Générale, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 28 avril 2023

Signé électroniquement le 28/04/2023 par
Eric Duport

Eric Duport

ERIC DUPORT

Expert Comptable
Commissaire aux comptes

Cabinet Duport
15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com